

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 30 juin 1900, M. Otto Back, Capitaine-Lieutenant dans la marine allemande, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

M. Gustave Saige, Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de Monaco, a été désigné comme délégué de la Principauté au Congrès International des Bibliothécaires, qui se tiendra à Paris du 20 au 28 août prochain.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu,
 Avons ordonné et ordonnons :

Article Premier

Les articles 8, 9, 10, 17, 18, 19, 20 et 21 du Code Civil sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 8. — Sont sujets monégasques :

- 1° Tout individu né, dans la Principauté ou à l'étranger, d'un sujet monégasque ;
- 2° Tout individu né dans la Principauté de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue.

L'enfant naturel dont la filiation est établie pendant sa minorité, par reconnaissance ou par jugement, suit la nationalité de celui de ses parents à l'égard duquel elle a été d'abord constatée. Si elle résulte à l'égard du père et de la mère d'actes ou jugements concomitants, l'enfant suit la nationalité du père.

Art. 9. — La qualité de sujet monégasque s'acquiert par la naturalisation.

La naturalisation est concédée par Ordonnance Souveraine après enquête sur la moralité et la situation de l'étranger.

Sont admis à demander la naturalisation :

- 1° L'étranger qui justifie d'une résidence continue de dix années dans la Principauté après l'âge de 21 ans accomplis ;
- 2° L'étranger qui a épousé une Monégasque, après trois années de résidence dans les conditions susdites ;
- 3° L'étranger qui a obtenu du Prince l'autorisation d'établir son domicile dans la Principauté, conformément à l'article 13, après une année de domicile à dater de la promulgation de l'ordonnance d'autorisation.

Peuvent en outre être naturalisés, sans condition de stage :

- 1° Les étrangers que le Prince juge dignes

de cette faveur à raison des services par eux rendus à la Principauté ;

2° L'étranger né dans la Principauté de parents étrangers après l'âge de 21 ans accomplis ;

3° La femme mariée à un étranger qui sollicite la naturalisation ou l'a déjà obtenue ;

4° Les enfants majeurs de cet étranger, pourvu qu'ils résident dans la Principauté.

Les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivante qui obtiennent la naturalisation, deviennent sujets monégasques, à moins que dans l'année qui suivra leur majorité, telle qu'elle est réglée par le présent Code, ils ne déclinent cette qualité par une déclaration faite devant l'officier de l'état civil qui devra l'enregistrer sur-le-champ (1).

Art. 10. — Tout individu né dans la Principauté ou à l'étranger, de parents dont l'un a perdu la qualité de Monégasque, pourra réclamer cette qualité à toute époque après l'âge de vingt et un ans accomplis, par une déclaration faite en la forme prescrite par l'article précédent, pourvu qu'il réside dans la Principauté.

Art. 17. — Perdent la qualité de sujet monégasque :

1° Celui qui se fait naturaliser à l'étranger ou qui acquiert, sur sa demande, la nationalité étrangère par l'effet de la loi ;

2° Celui qui décline la nationalité monégasque dans les cas prévus au dernier alinéa des articles 9 et 18 ;

3° Celui qui, ayant accepté des fonctions publiques conférées par un Gouvernement étranger, les conserve nonobstant l'injonction du Gouvernement monégasque de les résigner dans un délai déterminé ;

4° Celui qui, sans autorisation du Gouvernement, prend du service militaire à l'étranger.

Art. 18. — Le sujet monégasque qui aura perdu cette qualité, pourra la recouvrer, pourvu qu'il réside dans la Principauté, en obtenant la réintégration par Ordonnance Souveraine.

La qualité de Monégasque pourra être accordée, par la même ordonnance, à la femme et aux enfants majeurs s'ils en font la demande.

Les enfants mineurs du père ou de la mère réintégrés deviendront Monégasques, à moins que dans l'année qui suivra leur majorité, ils ne déclinent cette qualité par une déclaration

(1) Les déclarations prévues aux art. 9, 10, 16 et 18 peuvent être reçues par les agents diplomatiques et consulaires de la Principauté exerçant les fonctions d'officiers de l'Etat-Civil en vertu de l'Ordonnance du 7 mars 1898 sur les Consulats.

tion devant l'officier de l'état civil, comme il est dit à l'article 9.

Art. 19. — La femme monégasque qui épousera un étranger prendra la nationalité de son mari, à moins que son mariage n'ait pas pour effet de la lui conférer, auquel cas elle restera Monégasque.

Art. 20. — Si la femme monégasque mariée à un étranger devient veuve, elle pourra recouvrer la qualité de Monégasque aux conditions indiquées par le paragraphe premier de l'article 18.

Les autres dispositions du même article seront applicables aux enfants majeurs et mineurs nés du mariage dissous.

Art. 21. — Les individus qui acquerront ou recouvreront la qualité de sujets monégasques dans les cas prévus par les articles 9, 10, 18, 19 et 20, ne pourront s'en prévaloir que pour les droits ouverts à leur profit depuis cette époque.

DISPOSITION TRANSITOIRE

Les individus visés par le premier paragraphe de l'article 8 ci-dessus abrogé, qui n'auront pas encore acquis la qualité de sujet monégasque, conformément à cet article, lors de la promulgation de la présente Ordonnance, ne pourront obtenir cette qualité que par la naturalisation, après l'âge de 21 ans accomplis, comme il est dit à l'article 9.

Article Deuxième

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à bord de Notre yacht *Princesse-Alice*, à Kiel (Allemagne), le 26 juin 1900.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
 Le Conseiller d'Etat délégué,
 C. JOLIVOT.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
 DE LA PRINCIPAUTÉ

Mardi 26 juin, S. A. S. le Prince Albert a reçu la visite de S. A. I. le Prince Kan-In, qu'il a rendue le lendemain au Palais de S. A. R. le Prince Henri de Prusse.

Le lendemain, le Prince Albert a dîné chez S. M. l'Empereur, à bord du *Hohenzollern*.
 Jeudi, dernier jour des fêtes de Kiel, LL.AA.RR.

le Prince et la Princesse Henri de Prusse ont déjeuné à bord de la *Princesse-Alice*.

LL. AA. RR. le Prince Ruprecht de Bavière et le Grand-Duc héritier de Saxe Weimar ont fait une visite au Prince Albert qui la leur a rendue aussitôt.

Le Prince est allé ensuite avec S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, MM. le Comte de Lamotte d'Allogny et le Capitaine Carr, à une « Garden party » chez le Prince Henri de Prusse.

Le soir, un souper réunissait à l'Ecole navale tous les Princes présents à Kiel et environ 400 invités. S. A. S. le Prince Albert était placé à la droite de l'Empereur.

Sa Majesté a quitté Kiel le lendemain vendredi.

Dimanche 1^{er} juillet, la *Princesse-Alice* est partie de Kiel à destination de Hambourg et pour y rester trois jours.

Le Sénat Souverain de cette ville libre a fait au Prince Albert un accueil très courtois et très cordial.

Lundi, M. le Sénateur Oswald a conduit Son Altesse Sérénissime dans tous les ports et docks nouveaux, sur un yacht du Sénat, et le soir même un grand dîner était offert au Prince par cette assemblée. Le premier Bourgmestre Hartmann, plusieurs Sénateurs et les principaux savants de Hambourg y assistaient.

Mercredi, le Secrétaire général du Sénat, attaché au Prince pendant Son séjour, a conduit Son Altesse Sérénissime, au Musée d'histoire naturelle, au Jardin zoologique et au grand hôpital de Hambourg.

Le Premier Bourgmestre et plusieurs Sénateurs avaient déjeuné, ce même jour, sur la *Princesse-Alice*.

Jeudi matin, la *Princesse-Alice* a quitté Hambourg et, dans la journée, s'est rencontrée à la jonction de l'Elbe et du canal de la Baltique avec le *Hohenzollern* qui ramenait S. M. l'Empereur à Kiel. Le Prince Albert s'est rendu à bord où Il a eu un entretien avec Sa Majesté et où Il a dîné le soir.

AVIS

Nous, Maire de la ville de Monaco, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur;

Considérant que l'espace affecté aux sépultures communes va être, sous peu, complètement occupé;

Qu'il y a, dès lors, nécessité de revenir sur les fosses faites au haut et à l'ouest du Cimetière, du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1894, et portant les numéros 1 à 65;

Vu les articles 169 et 172 de l'Ordonnance sur la Police générale en date du 6 juin 1867;

Donnons avis aux familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le Cimetière qu'elles doivent les faire enlever dans le délai d'un mois, à partir du jour de la publication du présent avis.

Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis détruits.

Monaco, le 10 juillet 1900.

Pour le Maire : L'Ajoint,
Ch^{er} DE LOTH.

La semaine dernière et dès le lendemain de l'arrivée de M. Camille Blanc, une délégation du nombreux personnel de la Société des Bains de Mer, a remis au président du Conseil d'administration et au nom de celui-ci, les insignes en diamants de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Cette manifestation a très vivement touché M. Camille Blanc qui a remercié cette délégation, en quelques mots, du grand plaisir que lui procurait cette délicate et affectueuse attention.

Trois élèves de la classe d'honneur de l'école de garçons de Monaco ont reçu le certificat d'études primaires avec mention de matières facultatives.

MM. les administrateurs de la Société des Halles et Marchés ont fait parvenir à S. Exc. le Gou-

verneur Général une somme de 200 francs pour les pauvres de la Principauté.

Avant-hier ont eu lieu les obsèques de M. Philippe Tschirret, chef du service des routes et assainissements de la Société des Bains de Mer, décédé à Vals (Ardèche), dans sa 70^e année.

Ce matin ont été célébrées les obsèques de M. Laurent Bellando, ancien membre de la Commission communale, beau-père de M. le docteur Colignon et frère de M. Honoré Bellando, membre de la Commission communale.

Dimanche matin a eu lieu l'installation de M. l'abbé Pichot, le nouveau curé de la paroisse Sainte-Dévote. La cérémonie était présidée par M^{re} Guyotte, vicaire général, délégué par M^{re} l'Evêque et assisté par tout le clergé de Monaco. Cette imposante cérémonie avait attiré à Sainte-Dévote un nombre considérable de fidèles.

Depuis le 8 juillet dernier, les guichets postaux des bureaux de Monaco et Monte Carlo sont fermés à midi, les dimanches et jours fériés.

Toutefois, le paiement des mandats télégraphiques et la délivrance des objets de correspondance adressés poste restante continueront à être assurés jusqu'à 9 heures du soir.

L'Estudiantina Monégasque a fait dimanche dernier sa sortie annuelle. Partie à 7 heures du matin, la Société, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de membres honoraires, est arrivée à Cannes par le train de 9 heures 9. Elle a été reçue sur le quai de la gare par les présidents de diverses Sociétés Cannoises, et l'Estudiantina *La Joyeuse*, qui l'a saluée par l'*Hymne Monégasque*, auquel elle a répondu par la *Marseillaise*.

Les deux Sociétés se sont ensuite rendues à l'Hôtel-de-Ville où une aubade a été donnée aux autorités. M. le Maire de Cannes, entouré de plusieurs membres de la Municipalité, a fait servir dans la grande salle de la Mairie un vermouth d'honneur, et dans une très courtoise allocution a remercié la Société Monégasque d'avoir choisi Cannes pour but de leur excursion, il a porté la santé de S. A. S. le Prince de Monaco, et aux succès futurs des deux Sociétés.

M. Bernard Treglia, président de l'Estudiantina, a remercié M. le Maire de son bon accueil et a levé son verre à la France et au Président de la République.

Après cette réception, un concert a été organisé sur le kiosque des Allées de la Liberté, où de chaleureuses ovations ont été faites aux excursionnistes après chaque morceau.

Le banquet a eu lieu à midi, dans le vaste jardin du restaurant Cuggia, au quartier Saint-Nicolas. Cette excursion, où la Société monégasque a été particulièrement fêtée, a laissé le meilleur souvenir.

Hier lundi, la Société Chorale *l'Avenir* a donné une sérénade à M. Félix Gindre, son président, à l'occasion de sa nomination de membre de la Commission communale. La réception qui a suivi a été des plus cordiales et M. Gindre s'est montré fort touché de la sympathique manifestation dont il a été l'objet.

Un public assez nombreux a chaudement applaudi la Société et son président.

M. le docteur J. Lavagna, le distingué oculiste, directeur de l'Institut Ophtalmique « Princesse Alice » vient de publier une intéressante contribution à la pathologie oculaire sur un cas de kyste séreux rétro-oculaire de nature hydatique à échinocoques. C'est une forme d'affection fort rare et dont on ne connaît à l'heure actuelle qu'une vingtaine de cas. Nous signalons cette brochure aux spécialistes.

Lorenzi Henri, cocher de place, passant sur l'avenue de la Costa, fit un faux pas, et tomba sur le bord du trottoir si malheureusement qu'il se fractura la jambe droite à la hauteur de la cheville. Le blessé a été transporté en voiture à son domicile, boulevard des Moulins.

Le nommé Anfossi Jacques, âgé de 24 ans, journalier, demeurant aux Moneghetti, et travaillant aux chantiers de MM. Bulgheroni au Palais des Voyageurs en construction sur l'avenue de la Costa, transportait une poutre lorsqu'il glissa et tomba d'une hauteur de 3 mètres, dans un terrain situé en contre-bas du chemin qu'il suivait.

Dans sa chute, le malheureux ouvrier s'est fracturé la jambe gauche et s'est fait au bras gauche une forte coupure. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, des soins pressés lui ont été prodigués et il résulte des constatations qui ont été faites que son état est très grave.

Dans son audience du 5 juillet, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Baptiste Barbero, né à Mombercelli, province d'Alexandrie (Italie), le 3 février 1878, manœuvre à Monaco, à 16 francs d'amende (par défaut), pour avoir exercé la profession de traiteur, sans autorisation.

SUR LE LITTORAL

De Cabbé-Roquebrune :

Dimanche 1^{er} juillet le Syndicat agricole de Cabbé-Roquebrune fêtait son cinquième anniversaire. Les associations dont il est le pivot : Caisse de crédit, Caisse d'assurances mutuelles, Coopérative, Société de secours et de retraite, avaient pavisé leurs locaux respectifs. Le siège du Syndicat était fort bien décoré.

Pour commencer, le matin, les membres ont fait une visite à la propriété Otto, sous la conduite de M. Belle, professeur départemental d'agriculture. On a pu y constater la pleine réussite des plants américains préconisés dans nos terres et leur affinité au greffage avec nos vignes locales.

A midi un banquet de cinquante couverts a été servi au café de la Fontaine. Au dessert M. Gonzalès adresse l'expression de ses respectueuses sympathies au président d'honneur, M. Camille Blanc, ainsi qu'aux membres honoraires et remercie les personnalités marquantes du monde agricole de la région, MM. Belle, le capitaine Hugues, Baudoin, Martiny, etc. Divers toasts ont été ensuite prononcés.

Cette belle fête agricole qui fait honneur à la solidarité des agriculteurs de Roquebrune a produit à tous une excellente impression.

M. Freeman et M^{me} Freeman, née princesse de Bourbon, après avoir passé une partie de l'hiver à Nice, en leur charmante villa de Brancolar, se sont installés à Evian où ils résideront jusqu'en septembre.

Les officiers de l'Ecole de guerre qui étaient à Nice depuis quelques jours, sont partis jeudi pour Menton.

AU DEHORS

M. Henri Jahn, consul de la Principauté de Monaco à Bordeaux, est arrivé, avec M^{me} Jahn, à Evian-les-Bains où ils sont descendus au Splendid-Hôtel.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Le développement des constructions navales en Allemagne. — *Prometheus* donne les renseignements suivants sur le développement extraordinaire de l'industrie des constructions navales en Allemagne. En trente ans, de 1870 à 1900, le nombre des chantiers de construction en Allemagne est passé de 7 à 39, le nombre des cales de construction de 16 à 154, et celui des docks de 2 à 27.

Les chantiers allemands ne sont toutefois pas encore en état de répondre à tous les besoins, et des travaux

d'agrandissement sont en cours; on augmente notamment le nombre des cales pour la construction des grands navires et l'on espère qu'en 1905 les chantiers allemands disposeront de 31 cales pour la construction des plus grands navires à vapeur. Le capital consacré à l'industrie des constructions navales, qui est déjà de 137 millions de francs, sera alors de 187 millions.

En 1894, il avait été construit en Allemagne 69 navires de commerce de plus de 100 tonnes et d'un tonnage global de 353,000 tonnes; à la fin de 1899, il y avait en construction 80 navires d'un tonnage total de 728,000 tonnes. Du reste, l'Allemagne possède aujourd'hui 22 navires de commerce, d'un déplacement supérieur à 10,000 tonnes.

Les chantiers de Germania, Vulcan et Schichau sont aujourd'hui en état de construire en trente-trois mois un cuirassé pour la flotte de guerre, ce qui comme rapidité ne le cède pas de beaucoup aux chantiers anglais. Il est pénible de rappeler qu'en France, les constructeurs demandent des délais de livraison deux fois plus longs que ceux demandés par les Anglais et un prix presque double. Aussi *Prometheus* signale-t-il, avec un orgueil légitime, en somme, la commande, aux chantiers allemands, de navires pour des maisons françaises. C'est ainsi que les chantiers Neptune à Rostock ont lancé, le 12 avril dernier, le vapeur *Baltique*, de 92 mètres de long, pour le compte d'armateurs de Rouen.

Le canal le plus fréquenté du monde. — Les Grands Lacs américains ont un trafic véritablement extraordinaire dont on peut se rendre compte par le nombre de navires qui franchissent ce qu'on appelle le Sault-Sainte-Marie, c'est-à-dire le canal qui a été creusé pour établir une communication facile entre le Lac Supérieur et le Lac Huron. Disons même tout de suite que le mouvement qui se fait en ce point permet de considérer cette voie de navigation comme de beaucoup la plus fréquentée du monde. Nous avons du reste parfois donné ici quelques chiffres sur le trafic de ce canal: aujourd'hui, nous voulons non seulement indiquer les progrès nouveaux accusés durant l'année 1899, mais aussi montrer la progression vraiment surprenante qui se manifeste depuis une trentaine d'années.

En 1869, le nombre des bateaux qui sont passés par cette voie a été de 1,338, représentant un tonnage de 524,881 tonnes: les transports avaient porté 17,657 voyageurs, 47,000 boisseaux de blé, 324,000 boisseaux d'autres grains, 32,000 barils de farine, 239,000 tonnes de minerai, 19,000 tonnes environ de cuivre, 28,000 de houille et seulement 1,200 pieds de bois. Pendant les trois décades suivantes, la progression a été curieuse, puisque rien que pour le nombre des navires passant par le canal en 1879, 1889 et 1899, nous pouvons relever les chiffres successifs de 3,128, 9,579 et 20,255! Le tonnage s'est bien autrement accru, et il atteint aujourd'hui 21,958,000 tonnes, après être passé par 1,677,000 et 16,232,000 tonnes. Pour plus de simplicité, nous présentons les autres chapitres de ce mouvement commercial sous la forme d'un tableau:

	1879	1889	1899
Boisseaux de blé.....	2,604,000	16,232,000	58,397,000
— d'autres grains..	951,009	2,133,000	38,000,000
Barils de farine.....	451,000	2,229,000	7,114,000
Tonnes de minerai de fer..	540,000	4,096,000	15,328,600
— de cuivre.....	22,000	33,000	120,000
— de houille.....	111,000	1,629,000	3,941,000
Pieds de bois.....	36,000	316,000	1,038,000
Voyageurs.....	18,579	25,712	49,082

On le voit, le progrès se fait sentir notamment sur les céréales qui arrivent des immenses plaines de l'Ouest et aussi sur les minerais de fer qui viennent principalement des gisements du Lac Supérieur et sont transformés par les grandes usines métallurgiques, à l'aide des houilles qui prennent cette même voie du Sault-Sainte-Marie.

Le monument Lavoisier. — Dans la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Berthelot a rendu compte de l'état actuel des travaux relatifs à l'exécution du monument Lavoisier, érigé au moyen d'une souscription internationale, entreprise sous les auspices de l'Académie, et qui, le 18 de ce mois, s'élevait au chiffre de 99,572 fr. 80.

Le monument est aujourd'hui terminé. Il est digne de l'Académie et du sculpteur Barrias, qui en est l'auteur.

Il consiste en une statue de bronze, dont le piédestal porte sur deux de ses faces des bas-reliefs représentant, d'après des documents authentiques:

L'un: Lavoisier travaillant dans son laboratoire avec Mme Lavoisier qui écrit sous sa dictée;

L'autre: Lavoisier exposant ses découvertes devant l'Académie des sciences.

Le monument a été érigé sur la place de la Madeleine, dans l'axe de la rue Tronchet, sur un terrain concédé par le Conseil municipal de Paris. Il sera inauguré le 27 juillet 1900, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique et sous la direction du Comité de souscription et des secrétaires perpétuels de l'Académie.

LETTRES ET ARTS

Au Conservatoire de Paris:

Le concours de solfège des élèves chanteurs a donné les résultats suivants:

Hommes. — Première médaille: MM. de Clynsen, élève de M. Vernaelde; Herbulot et Durozat, élèves de M. de Martini.

Deuxième médaille: MM. Gouze, élève de M. de Martini, et Jean Bourbon, élève de M. Vernaelde.

Troisième médaille: MM. Riddez, élève de M. Vernaelde; Roussoulière, élève de M. de Martini.

Femmes. — Première médaille: M^{lles} Demougeot, élève de M. Mangin; Billa, élève de M^{me} Féraud.

Deuxième médaille: M^{lles} Zuccani, Lassara et Carré, élèves de M. Mangin.

Troisième médaille: M^{lles} Trannoy et Ruper, élèves de M^{me} Féraud; Sandri, élève de M. Mangin.

Voici le programme définitif des représentations théâtrales d'Orange:

Le 11 août, *Alceste*, d'Euripide, adaptation de M. Rivollet, et le *Pseudolus*, de Plaute, adaptation de M. Gastambide. M. Paul Mounet et M^{lle} Wanda de Boncza, de la Comédie-Française, interpréteront les principaux rôles de la tragédie d'Euripide.

Le 12 août, *Iphigénie en Tauride*, de Gluck, avec M^{lle} Hatto, MM. Cossira et Dufrane.

L'orchestre sera dirigé par M. Camille Chevillard ou par M. Georges Marty.

Notre distingué confrère Albert Soubies, dont les travaux sur la musique en Europe ont été récemment couronnés par l'Académie des Beaux-Arts, vient d'augmenter sa collection d'une intéressante histoire de la musique belge avant le XIX^e siècle.

M^{me} veuve Drouyn de Lhuys, née de Saint-Cricq, décédée récemment à Paris, a, par testament, institué au profit de l'Académie des Sciences morales et politiques, un nouveau prix annuel, dans les termes suivants:

« Désirant réaliser une intention que M. Drouyn de Lhuys m'avait témoignée de son vivant et consacrer le souvenir de ses sentiments à l'égard d'une compagnie à laquelle il s'honorait d'appartenir, je donne et lègue à l'Académie des Sciences morales et politiques une somme de 100,000 francs pour que les intérêts en soient employés à récompenser, au gré de l'Académie, soit à la suite d'un concours ouvert par elle, soit après leur publication, les œuvres manuscrites ou imprimées consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions qui se rattachent directement à la diplomatie. »

MARINE ET COLONIES

Les manœuvres navales. — L'armée navale du vice-amiral Gervais est arrivée, hier lundi, en rade de Brest.

Aussitôt que l'escadre du Nord et de la Méditerranée ont eu pris leurs mouillages, les navires de ces deux forces navales ont commencé à se réapprovisionner en vivres et munitions de toute sorte.

Tout était prêt dans les magasins de subsistances et dans les différentes directions du port de guerre; les charbonnières et les bugalets ont accosté les navires par les soins de la direction des mouvements du port.

Ce matin, au signal du *Bouvet* battant pavillon du vice-amiral Gervais, l'escadre du Nord a appareillé pour

Cherbourg en faisant des manœuvres. L'escadre de la Méditerranée restera sur la rade de Brest, pour la Fête Nationale.

Cette dernière force navale ira ensuite rejoindre l'escadre du Nord à Cherbourg pour la revue navale.

L'armée navale reviendra ensuite à Brest en procédant à des manœuvres combinées, qui dureront jusqu'à la fin du mois.

M. de Lanessan, ministre de la marine, assistera à ces manœuvres et arrivera à Brest vers le 23 ou 24 juillet; il descendra à la préfecture maritime, puis s'embarquera sur le *Bouvet*.

Les navires de l'armée navale se réapprovisionneront à Brest au fur et à mesure de leurs besoins.

Au cours de ces intéressantes manœuvres, l'escadre du Nord attaquera Cherbourg que défendra sa flottille de torpilleurs. L'escadre de la Méditerranée défendra l'entrée de la Manche.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 7 Juillet 1900

CETTE, br. goél. <i>Charles-René</i> , fr., c. Bosano.	vin.
TORRE-SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , it., c. de Dominicci.	charbon.
CANNES, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan.	sable.
Id. b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy.	id.
Id. b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour.	id.
Id. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra.	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Castel.	id.
CANNES, b. <i>Diva-Pugliana</i> , fr., c. Rhun.	id.
Id. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud.	id.
Id. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun.	id.
Id. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero.	id.
Id. b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis.	id.

Départs du 1^{er} au 7 Juillet

MENTON, br.-goél. <i>Charles-René</i> , fr., c. Bosano	sur lest.
CANNES, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan.	id.
Id. b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis.	id.
Id. b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy.	id.
Id. b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun.	id.
Id. b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour.	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra.	id.
CANNES, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Perrier.	id.
Id. b. <i>Diva-Pugliana</i> , fr., c. Rhun.	id.
Id. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud.	id.
Id. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero.	id.
Id. b. <i>Saint-Jean-Baptiste</i> , fr., c. Carlon.	id.
Id. cutter <i>Madeleine</i> , fr., c. Emmanuel.	id.

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco, le trente juin 1900, M. Jacques Tornavacca a vendu à M. Joseph Lonca, cuisinier, et à M^{me} Angèle Aratano, son épouse, demeurant à Monaco, le fonds du *Restaurant du Marché*, avec chambres meublées, exploité rue Grimaldi.

Oppositions à huitaine en l'étude de M^e Blanc, notaire.

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco, le 30 juin 1900, M^{me} Elisa Curti, fleuriste, épouse de M. Julius Van den Daele, a vendu à M^{lle} Anaïs Curti, fleuriste, demeurant à Nice, la part lui appartenant dans l'établissement de fleurs dénommé *La Florale*, exploité à Monte Carlo, boulevard du Nord.

Oppositions à huitaine en l'étude de M^e Blanc, notaire.

AVIS

A VENDRE un fonds de commerce dépendant de la faillite Piermarini, situé à Monaco, rue de Millo, à la Condamine, comprenant une buvette, un **RESTAURANT** ayant pour enseigne « **RESTAURANT DE PROVENCE** », et vingt chambres meublées.

Le Syndic, A. Croco.

VENTE APRÈS FAILLITE

D'un fonds de commerce de **ROBES et MANTEAUX**, situé à Monte Carlo, boulevard des Moulins.

S'adresser à M. Croco, syndic.

TRIBUNAL SUPERIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite **PIERMARINI** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 11 juillet courant, à 9 heures et demie du matin.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 5 juillet 1900.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2.

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le trois mai mil neuf cent, monsieur Jean-Baptiste VERANI, entrepreneur, demeurant à Monte Carlo, ayant élu domicile à Monaco en l'étude dudit M^e Valentin, notaire, a acquis de monsieur Dieudonné-Marie-Louis-Pierre-Charles-Lucien-Fortuné ESCOFFIER, propriétaire-rentier, demeurant à Nice, ayant élu domicile en la même étude, une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Moulins supérieurs, d'une superficie d'environ deux cent cinquante-sept mètres carrés, portée au plan cadastral sous le numéro 120, partie de la section E, détachée d'une plus grande propriété que monsieur ESCOFFIER possède audit lieu pour tenir: au midi, la route créée par monsieur ESCOFFIER, et de tous autres côtés au surplus de la propriété de ce dernier.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatorze mille cent trente-cinq francs, ci..... **14,135 francs.**

Une expédition dudit contrat transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le cinq juin mil neuf cent, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté le neuf juillet présent mois.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 9 juillet 1900.

Pour extrait: L. VALENTIN.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Société Anonyme — Capital: 675,000 francs
Siège Social et Bureaux: Plage de Fontvieille, Monaco

AVIS

Numéros des obligations de 500 francs, 4%, sorties au quatrième tirage et remboursables au siège social à Monaco, à partir du 15 juillet 1900:

- 44 — 285 — 302 — 363 — 482 — 569
- 588 — 616 — 650 — 725 — 729 — 745
- 770 — 817 — 818 — 885 — 889 — 1028
- 1057 — 1070 — 1123 — 1207 — 1219 — 1280
- 1335 — 1419 — 1503 — 1508 — 1566 — 1658.

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au capital de 300,000 fr.
Siège social: Chemin du Cap d'Aglio

AVIS

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire pour le **Judi 26 Juillet courant, à 4 heures et demie du soir**, au siège social à Monaco.

ORDRE DU JOUR:

- 1^o Modification à l'article 2 des Statuts;
- 2^o Présentation à l'approbation de l'assemblée des actionnaires, de divers contrats de glace et de blanchisserie.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi onze juillet courant, à deux heures du soir, dans un appartement au rez-de-chaussée de la maison Cardani, rue Grimaldi, 34, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, consistant en: lit complet, chaise-longue, fauteuils, glaces, tableaux, grandes lampes, bibelots divers, carpettes, rideaux, argenterie, machine à coudre, etc.

Au comptant, 5% en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier: Ch. TOBON.

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo; la nombreuse et élégante clientèle qui l'honore de sa confiance trouvera dans ses magasins un grand choix de nouveautés en ombrelles riches et cannes dernier genre vendues au prix de Paris, jouets, maroquinerie fine, papeterie, photographies, parfumerie, cravates, roulettes et tapis. Articles de voyage à prix réduit.

Fabrique de marqueterie en bois d'olivier.

Médaille aux Expositions Universelles: Anvers, 1885; Paris, 1889

English spoken — Man spricht deutsch

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A VENDRE dans de bonnes conditions, une MAISON située rue des Fours n^o 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M^e VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo.

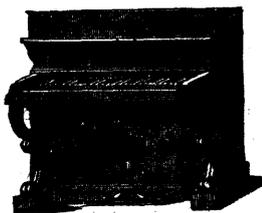
HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M^e le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann
Succursale à la Condamine: 15, rue Louis

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables:

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

BONNE OCCASION

Une des plus importantes maisons de fleurs de Monte Carlo, et des mieux situées, avec riche installation et bonne clientèle est à remettre.

Long bail, loyer très avantageux.

S'adresser au bureau du Journal

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n^o 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

- PLUS DE MODELES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS: 4 francs — UN AN: 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^os.
3 MOIS: 8 fr. 50 — UN AN: 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies:

- L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....Fr. » 75
- Livret-Chaix continental (mensuel):
- 1^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes..... 1 50
- 2^e vol., services étrangers, avec carte coloriée..... 2 »
- Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte..... » 40
- Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures..... » 30
- Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée..... » 50
- Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes..... » 25
- Livret de la banlieue avec carte.. (Ouest..... » 10
- (Est..... » 10
- Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres..... 2 »